

11. LE BILAN DE FIN DE CYCLE

Ce document s'attache à donner des orientations quant à la façon de renseigner le bilan de fin de cycle tel qu'il est défini dans le décret du 31.12.2015 (publié au JO du 03.01.2016). La façon de rendre compte du degré de maîtrise des quatre composantes du premier domaine du socle et des quatre autres domaines s'inscrit dans la logique de l'évaluation positive.

Textes de référence :

- ❖ Loi d'orientation 8.07.2013
« Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves :
Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une **évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles**. En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de **mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève (...)**. »
- ❖ Décret n° 2015-1929 du 31.12.2015 – Relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et **au livret scolaire, à l'école et au collège**. Applique les principes fondamentaux présentés dans la loi d'orientation en matière d'évaluation des acquis scolaires des élèves.
- ❖ Arrêté du 31.12.2015 - **Fixant le contenu du livret scolaire** de l'école élémentaire et du collège. Présente le principe de fonctionnement du livret scolaire, **son contenu et les objectifs poursuivis**.

Article 1 : « Les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants [...] ».

Article 5 : « Les bilans de fin de cycle comprennent une évaluation du niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

❖ Bulletin officiel n°14 du 8 avril 2016 - DNB : Modalités d'attribution pour la session 2017

- « Les équipes pédagogiques évaluent **de façon globale le niveau de maîtrise** de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines (...).
- Le niveau de maîtrise atteint par l'élève, dans chacune des composantes du premier domaine et chacun des quatre autres domaines qui composent le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, **est fixé en conseil de classe du troisième trimestre de la classe de troisième** : il résulte de la synthèse des évaluations réalisées par les enseignants de **ce niveau** ainsi que de celles menées antérieurement durant **les deux premières années** du cycle 4.
- Pour la prise en compte des acquis du cycle 4, les chefs d'établissement invitent **les équipes pédagogiques** à rechercher l'**harmonisation** des processus d'évaluation, dans le cours ordinaire des enseignements obligatoires, notamment par **une concertation entre les disciplines** menée sous la responsabilité des **professeurs principaux**.
- En classe de troisième, lors du dernier conseil de classe, après concertation et délibération, l'équipe pédagogique évalue le niveau de maîtrise atteint pour chacune des composantes du premier domaine et pour chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans le cadre de l'échelle de référence prévue à l'article D. 122-3 du code de l'éducation. Le **chef d'établissement certifie ce niveau et en porte attestation sur le livret scolaire** dans le bilan de fin de cycle 4. Ce bilan de fin de cycle comprend **une appréciation** correspondant à la **synthèse** des observations portées régulièrement sur l'élève par les professeurs et précisant **l'évolution** de ses résultats au cours du cycle 4 ».

1. Objectifs et contenus

Les bilans de fin de cycle (cycle 3 en fin de 6^{ème} et cycle 4 en fin de 3^{ème}) font partie du Livret Scolaire Unique (LSU) de l'élève.

Le bilan de fin de cycle positionne l'élève : il indique son degré de maîtrise dans chacune des quatre composantes du premier domaine du socle et des quatre autres domaines du socle commun (autrement appelés « huit composantes ») :

Domaine 1 :

- comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

Domaine 2 :

- les méthodes et outils pour apprendre ;

Domaine 3 :

- la formation de la personne et du citoyen ;

Domaine 4 :

- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;

Domaine 5 :

- les représentations du monde et l'activité humaine.

L'évaluation du degré de maîtrise comporte quatre niveaux: « maîtrise insuffisante », « maîtrise fragile », « maîtrise satisfaisante », « très bonne maîtrise ». La composante ou le domaine sont maîtrisés à l'échelon 3 (« maîtrise satisfaisante ») qui correspond au niveau visé par les programmes ; au-delà, l'élève est positionné sur un niveau 4.

Points de vigilance !

Cette échelle remplace l'appréciation antithétique acquis / non acquis. De même, il ne s'agit pas de « valider » le socle commun.

- ☞ Cf ressource n°10 « L'évaluation dans le cadre de la scolarité obligatoire : les termes clés »

*Les domaines du socle sont par définition interdisciplinaires et invitent par conséquent au croisement des regards. Le positionnement résulte d'une **concertation** et non d'un calcul automatique préalable (moyenne, addition...); il s'agit de porter un **regard global** sur la maîtrise de chaque domaine du socle par des disciplines qui contribuent toutes à l'acquisition des domaines, mais qui se prononcent diversement selon chaque domaine (cf « Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 2 / cycle 3 / cycle 4).*

Cycle 3 :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/4/RAE_Evaluation_socle_cycle_3_643744.pdf

Cycle 4 :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/74/6/RAE_Evaluation_socle_cycle_4_643746.pdf

Le bilan de fin de cycle est résolument synthétique ; il se réfère explicitement au socle commun, alors que les entrées du bilan périodique sont disciplinaires.

Le niveau de maîtrise en fin de cycle 4 est pris en compte pour l'attribution du Diplôme National du Brevet. Le décompte des points, pour chaque composante ou domaine, sur 400 points, s'effectue de la manière suivante :

- maîtrise insuffisante – 10 points ;
- maîtrise fragile – 25 points ;
- maîtrise satisfaisante – 40 points ;
- très bonne maîtrise – 50 points.

- ☞ Cf ressource n° 1 : L'évaluation dans le cadre de la scolarité obligatoire

De même, à la fin du cycle 4, la procédure d'affectation d'AFFELNET en classe de 2^{nde} repose sur le bilan de fin de cycle 4 et les bilans périodiques de l'année de 3^{ème}. Le bilan de fin de cycle 4 est systématiquement renseigné en référence aux attendus de fin de cycle 4, pour tous les élèves.

2. L'organisation dans l'établissement

L'évaluation du niveau de maîtrise est menée par **les équipes pédagogiques** qui évaluent de façon globale. Elle ne fait pas l'objet d'une évaluation finale spécifique ; il n'existe pas d'examen de socle en fin de 6^{ème} ni en fin de 3^{ème}.

Cette évaluation est menée dans les différentes situations d'apprentissage, dans le cadre quotidien de la classe, par chacune des disciplines. Ces différentes évaluations, qui ne se limitent pas à l'année terminale de chaque cycle, permettent d'objectiver le positionnement. Il convient de trouver une cohérence entre les bilans périodiques de l'ensemble du cycle et le bilan de fin de cycle.

Nota : En cette année de transition (2016-2017), l'approche ne peut pas être généralisée à l'ensemble du cycle. Par ailleurs, il est indispensable de procéder au positionnement de l'élève **collégalement** ; ce positionnement est ensuite **fixé en conseil de classe du 3^{ème} trimestre**.

À partir de la rentrée 2017, il conviendrait d'envisager des points d'étape, un positionnement de l'élève à des moments clés à l'intérieur du cycle (comme en fin de CM2 ou pendant l'année de 4^{ème}) afin de mieux accompagner l'élève, de rendre compte de ses points forts et des points à travailler ; afin également de proposer des remédiations menées collectivement par l'équipe pédagogique (en AP par exemple) portant sur des domaines du socle et d'en informer les familles.

Point de vigilance !

Les évaluations en cours de cycle ne sont pas définitives. La nouvelle temporalité des programmes donne plusieurs occasions aux élèves de réussir ou dépasser les attendus de fin de cycle. Elle leur permet de progresser grâce à de nouvelles expositions aux compétences dans de nouveaux contextes diversifiés.

☞ Cf ressource n° 2 : Activités évaluatives

Concernant **l'organisation des apprentissages**, qui précèdent nécessairement leur évaluation, le conseil pédagogique, les conseils d'enseignement et les réunions d'équipe sont des instances à mettre à profit.

Une attention particulière doit être portée au domaine 2, « Les méthodes et outils pour apprendre ». En effet, si les professeurs prennent tous en charge ce domaine, ils ne le font pas toujours de façon explicite et objectivable. Dès lors, la constitution d'une commission *ad hoc* peut aider au partage des attentes, à leur explicitation et à leur formalisation.

☞ Cf ressource n° 3 : implication de l'élève

☞ Cf ressource n° 5 : évaluation et instances pédagogiques

☞ Cf ressource n° 10 : l'évaluation, les termes-clés

3. Des aspects pédagogiques essentiels

❖ Principes généraux :

Il s'agit d'avoir une vision globale et synthétique des acquis de l'élève. **Aucune discipline n'est seule responsable d'une composante ou d'un domaine.**

Ce sont les apprentissages mis en œuvre et évalués dans l'ensemble des disciplines qui permettent de positionner l'élève. Une seule discipline ne peut pas être propriétaire et seule responsable d'une composante ou d'un domaine, l'élève est positionné grâce à un faisceau convergent de différentes disciplines.

Le positionnement sur les quatre degrés d'acquisition relève d'un regard croisé d'au moins deux disciplines. Chacune peut s'appuyer sur les documents ressources disciplinaires (publiés sur Eduscol) proposant des **situations d'évaluation**.

- ❖ « Document d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – Éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycles 2 / 3 / 4 »
<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html#lien1>

L'évaluation de fin de cycle s'appuie sur les attendus de fin de cycle, définis dans le volet 3 des programmes. Par ailleurs, les documents cités ci-dessus sont organisés par domaine ou composante du socle et précisent quelles sont les disciplines enseignées contribuant à l'évaluation des acquis. Ainsi, certaines sont-elles plus contributives que d'autres selon la composante ou le domaine envisagé.

Ces documents d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture donnent des éléments pour l'appréciation du niveau de maîtrise satisfaisant en fin de cycle 3 ou de cycle 4. S'ils n'ont pas de statut réglementaire, ils permettent néanmoins d'objectiver le positionnement de l'élève. Ils lient étroitement **apprentissage et évaluation**, puisqu'ils indiquent également des situations d'entraînement. Enfin, ils font apparaître une large palette de situations d'évaluation, ni modélisantes ni prescriptives: des procédures, des tâches intermédiaires (comme la résolution d'un problème assez simple) et enfin des tâches plus élaborées, avec une prise d'initiative plus grande.

Pistes de travail :

*Une **lecture conjointe** de ce document, en équipe pédagogique lors d'un temps de travail en amont du positionnement, permet d'avoir une meilleure connaissance des enseignements disciplinaires et de leurs croisements dans la construction des compétences par les élèves.*

Exemple 1 : cycle 4 – domaine 5 – « Maîtriser de manière autonome des repères dans le temps »

Les échanges entre enseignants permettent de mettre en évidence quelles sont les disciplines qui vont pouvoir se prononcer avec aisance au moment de positionner un élève et celles qui contribuent mais qui sont moins concernées par les compétences citées.

Exemple 2 : cycle 3 – domaine 2 :

*Cette partie du document invite un professeur à se demander s'il met à profit les différents **contextes** pour évaluer les élèves : travail individuel, en groupe ; en classe « traditionnelle », au CDI, dans chaque production...*

*Aussi s'agit-il bien d'évaluer les élèves en situation, par l'observation des activités en classe. Cela induit une réflexion quant à **la trace gardée par l'enseignant de ces observations** ; in fine, elles lui permettront ainsi qu'à l'équipe de se prononcer au moment de positionner l'élève.*

De même, à partir d'un **diagnostic des acquis des élèves**, ces documents d'accompagnement pour l'évaluation des acquis du socle commun permettent de contribuer à la programmation des situations d'apprentissage et d'évaluation visant les éléments signifiants les plus pertinents retenus par les disciplines.

Enfin, ils servent de point d'appui pour organiser **l'accompagnement de l'élève** afin de lui permettre une maîtrise satisfaisante du socle, selon les modalités déterminées par l'établissement (AP, EPI, Parcours...).

Ce bilan de fin de cycle est communiqué à l'élève et à ses représentants légaux. En fin de cycle 3 (fin de la 6^{ème}), il a pour fonction d'aider l'élève à progresser.

Conclusion

Le bilan de fin de cycle s'inscrit dans l'ensemble de la réflexion sur l'évaluation positive. Il n'est pas un aboutissement, ni une fin en soi, même si la manière dont il est renseigné pèse sur l'obtention du DNB. Il est avant tout un outil de régulation des apprentissages et un objet de travail en équipe.